

MAURICE-TIECHE

Ecole maternelle et primaire

545 chemin de Bottecreux - BP 74
74165 Collonges-sous-Salève - Cedex

Direction

Tél. : 04 50 87 68 31 Courriel : directrice.ecole@m-tieche.net

Secrétariat

Tél. : 04 50 87 68 27 Courriel : secretariat@m-tieche.net

Fax : 04 50 43 65 80 ou 04 50 87 68 27

Comptabilité

Tél. : 04 50 87 68 05 Courriel : comptabilite@m-tieche.net

Site Internet : www.maurice-tieche.net

Historique de l'école primaire

1936 - 2009 : 73 ans d'histoire !

L'école a été créée en 1936 sous l'impulsion de Maurice Tièche, pédagogue chrétien, conférencier et auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation.

A l'origine, cette école était ouverte aux enfants des professeurs et du personnel du Campus adventiste du Salève (Séminaire adventiste à l'époque). Par la suite, des enfants d'étudiants mariés puis des familles adventistes des environs sont venus grossir les effectifs. L'école ayant bonne réputation, des familles d'origines diverses, chrétiennes ou non, habitant la région, ont désiré inscrire leurs enfants.

L'école est à présent ouverte à tous ceux qui souhaitent que leurs enfants reçoivent un enseignement de qualité, dans un cadre privilégié, et soient instruits et éduqués selon des valeurs chrétiennes.

C'est un établissement hors contrat, reconnu par l'Education nationale, inscrit à l'académie de Grenoble.

Présentation de l'école et de son projet éducatif

L'école maternelle et primaire appartient à l'Eglise adventiste du 7^e jour. Son équipe pédagogique est composée d'enseignants qualifiés et spirituellement engagés. Ceux-ci considèrent les parents comme des partenaires auxquels ils offrent de nombreuses occasions de saine collaboration (réunions, entretiens individuels...).

A l'école, le bien de l'enfant est au centre de la réflexion et de l'attention. C'est pourquoi l'équipe pédagogique souhaite développer, en se fondant sur les principes bibliques, sa personnalité dans toutes ses dimensions : physique, sociale, intellectuelle et spirituelle.

1. Physique

- avec une réflexion sur les rythmes biologiques de l'enfant, des jeux en plein air, une pratique sportive, une éducation à la santé, des activités artistiques et sensorielles.

2. Sociale

- en aidant l'enfant à vivre une relation saine et constructive avec les autres (adultes et enfants) et à développer en lui un esprit de non-violence, de tolérance, de respect, de dialogue et d'amitié ;
- en l'amenant à réfléchir sur la société qui l'entoure et dans laquelle il devra prendre sa place ;
- en lui donnant le goût, le sens et même la joie du service et de l'altruisme, par des actions humanitaires ponctuelles et un vécu quotidien d'attention et d'aide à l'autre ;
- en l'éduquant au respect de l'environnement.

3. Intellectuelle

- à travers la transmission des savoirs, des savoir-faire (l'école suit en cela les instructions officielles de l'Education nationale) et d'un savoir-être (autodiscipline, autonomie, persévérance, goût de l'effort et du travail bien fait) ;
- en cherchant à obtenir de l'enfant qu'il réalise son potentiel et donne le meilleur de lui-même ;
- en évaluant, chaque trimestre, ses acquis.

4. Spirituelle

- en consacrant du temps à la découverte et l'étude de la Bible, en s'efforçant d'intégrer la foi dans l'enseignement et le vécu quotidien afin de donner l'occasion à l'enfant de rencontrer Dieu et de vivre une relation avec Lui.

L'école maternelle et primaire est impliquée dans une réflexion avec le collège et le lycée Maurice-Tièche, de façon à assurer une cohérence et un suivi sur tous les plans, facilitant la transition entre l'école primaire et l'école secondaire.

Classes maternelles

Actuellement, l'école a trois classes maternelles dont l'une accueille les enfants à partir de 2 ans, en petit effectif.

L'école privilégie l'accueil des enfants mais aussi celui des parents afin de faciliter le moment de la séparation dans de bonnes conditions de confiance.

Les classes maternelles sont aménagées pour favoriser les activités libres, les jeux, la motricité et la socialisation de l'enfant. Elles se donnent pour objectif de développer la confiance en soi, la motivation, la curiosité, la maîtrise de soi, les capacités d'adaptation, dans le respect de la personnalité de l'enfant.

L'apprentissage de la lecture

Un bon départ, c'est essentiel !

La lecture est une activité extrêmement complexe, car elle met en jeu deux activités mentales différentes. En effet, apprendre à lire ne consiste pas seulement à maîtriser une technique de déchiffrage, mais aussi et surtout à percevoir un sens et par là même donner un sens à des signes.

Pour mener à bien cet apprentissage et permettre que la lecture devienne pour chacun source de joie et de découvertes, il faut créer un climat de classe favorable, fait de sécurité et de confiance ; être attentif aux difficultés de chacun ; et, bien sûr, utiliser une bonne méthode d'apprentissage, en laquelle le maître croit et avec laquelle il se sent à l'aise.

Il existe plusieurs méthodes pour apprendre à lire à un enfant :

1. **La méthode syllabique** : le b a ba. L'enfant apprend les lettres une à une, puis il assemble ces lettres pour former des syllabes. Enfin, à partir de ces syllabes, il compose des mots puis des phrases. Cette méthode, rigoureuse et efficace, favorise un bon apprentissage de la lecture ainsi que de l'orthographe. Elle a cependant des inconvénients :
 - Au début, la lenteur d'un laborieux déchiffrage empêche parfois l'enfant de trouver le sens de ce qu'il lit
 - Certains enfants s'ennuient ou se découragent.
2. **La méthode globale**. Elle consiste à mémoriser des mots visuellement ou auditivement. Plus tard, on analyse ces mots pour y retrouver des syllabes, puis les lettres. Les inconvénients de cette méthode sont multiples :
 - elle demande une grande faculté de mémorisation
 - certains enfants regardent le début des mots et devinent la suite (souvent les mots ne sont pas exacts)
 - elle entraîne très souvent une mauvaise acquisition de l'orthographe
 - elle retarde le diagnostic précoce des troubles d'apprentissage, tels que la dyslexie.

3. La méthode dite « mixte » (la plus utilisée) : un mélange à dosage variable des deux méthodes précédentes.

C'est la méthode que nous avons choisie, en utilisant essentiellement et dès le départ la méthode syllabique et en y ajoutant quelques éléments de la méthode globale ; l'élève bénéficie ainsi des avantages des deux méthodes sans en subir les inconvénients.

La méthode globale apporte un aspect attrayant à la lecture. Très vite, l'enfant a l'impression de savoir lire (même s'il s'agit alors de « par cœur »), et la reconnaissance rapide de certains mots facilite l'accès au sens.

La méthode syllabique donne à l'enfant la possibilité de déchiffrer très rapidement seul. Elle permet l'apprentissage réel de la lecture, lié à l'écriture et à l'orthographe.

De plus, chaque lettre étudiée est liée à un mot clé, dans lequel la lettre, située à la fin du mot, est sonore (par exemple : le m de pomme). Ces mots-clés sont importants pour les enfants qui éprouvent quelques difficultés d'apprentissage. Ils représentent des choses concrètes. Les enfants peuvent facilement les visualiser dans leur tête. Ils ne les oublient pas, et ils les utilisent pour retrouver la lettre (plus abstraite) que certains d'entre eux ont de la peine à mémoriser.

Cette méthode, utilisée dans notre école depuis une trentaine d'années et réactualisée depuis peu, a donc eu le temps de faire ses preuves et de montrer son efficacité. Dès Noël, les enfants déchiffrèrent pratiquement tout ce qui les entoure et, vers Pâques, ils peuvent commencer un livre de lecture courante.

Myriam Rase (institutrice du CP)

L'école vue par les enfants

* J'aime bien mon école parce qu'il n'y a pas trop de monde... Les maîtresses sont géniales... C'est une école chrétienne. (CM2)

☸ Dans cette école, on apprend à être poli, à bien s'entendre et à bien travailler, même pour la classe enfantine. (CM2)

* Dans cette école, on travaille beaucoup, mais les maîtres sont sympas. (CM2)

☸ Dans notre école, on apprend à aimer même ceux qui nous regardent de travers. (CM1)

* Les maîtresses sont gentilles, sauf des fois... quand on n'écoute pas ou qu'on n'obéit pas. Alors, elles crient un petit peu. Vous comprenez, c'est un peu dur parfois pour les maîtresses ! (CM1)

L'école vue par les parents

☸ Nous apprécions cette école à l'ambiance familiale et chaleureuse, où nos enfants s'épanouissent dans un cadre privilégié, au pied du Salève.

* Par souci de cohérence, nous avons voulu mettre nos enfants dans une école chrétienne, afin que les valeurs que nous aimerions transmettre par le vécu familial soient aussi vécues dans le milieu scolaire.

Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 00 8 h 30	GARDERIE				
8 h 30 12 h 30	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
12 h 30 14 h 00	REPAS			REPAS	
14 h 00 16 h 00	COURS	COURS		COURS	
16 h 00 16 h 50	GARDERIE			GARDERIE	
16 h 20 17 h 30	ETUDES			ETUDES	

En **classe maternelle**, aménagement possible des horaires :

Pour les très petites, petites et moyennes sections :

- fréquentation en matinée seulement ou toute la journée

Pour la très petite section :

- arrivée à 8 h 30 ou à 9 h
- sortie à 12 h ou 12 h 30, en accord avec la maîtresse

A partir de la grande section maternelle, la fréquentation des cours est nécessaire toute la journée.

CALENDRIER

AOUT

31 lundi 19 H 30 - Réunion de prière

SEPTEMBRE

2 mercredi **Rentrée des Classes**

OCTOBRE

23 vendredi midi *Début des vacances d'automne.* Bulletins

NOVEMBRE

5 jeudi matin 8 H 30 - Reprise des cours

11 mercredi *Armistice (Congé)*

DECEMBRE

17 jeudi soir *Début des vacances de Noël.* Bulletins

JANVIER

4 lundi matin 8 H 30 - Reprise des cours

FEVRIER

12 vendredi midi *Début des vacances d'hiver.* Bulletins

MARS

1^{er} lundi matin 8 h 30 – Reprise des cours

AVRIL

5 lundi *Pâques (Congé)*

9 vendredi midi *Début des vacances de printemps.* Bulletins

26 lundi matin 8 H 30 - Reprise des cours

MAI

13-16 *Pont de l'Ascension (congé)*

24 lundi *Pentecôte (congé)*

JUIN

25 vendredi midi **12 H 30 - Fin des cours. Bulletins**

Fin de l'année scolaire

Services

Garderie :

Accueil à partir de 8 heures tous les jours, et jusqu'à 16 h 50 les lundi, mardi et jeudi pour les enfants utilisant le transport scolaire du Campus et/ou sur demande écrite des parents, dans la limite des places disponibles.

Etudes : Jusqu'à 17 h 30 les lundis, mardis et jeudis.

Cafétéria :

Dès le CP, les enfants peuvent prendre leur repas du midi à la cafétéria du Campus. Ils sont encadrés par une équipe s'occupant particulièrement d'eux, de 12 h 30 à 14 h.

Les demi-pensionnaires réguliers doivent s'acquitter d'un forfait trimestriel pour les frais de garderie et du prix de chaque repas.

Il est aussi possible de manger exceptionnellement à la cafétéria, à condition d'apporter le matin un mot des parents. Une somme forfaitaire comprenant le prix du repas et de la garderie sera facturé.

Transport scolaire :

Demander un formulaire lors de l'inscription

Différents trajets sont proposés sur Genève, Annemasse, Gaillard.

A savoir :

- Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes.
- Le prix définitif sera fixé avant la rentrée scolaire en fonction du remplissage précis des minibus.

Modalités d'admission

La directrice propose un rendez-vous aux parents pour présenter l'école et ses objectifs.

Puis un rendez-vous est pris avec l'enseignante :

- pour un entretien (Maternelles - CP)
- pour un entretien et un test évaluant le niveau de l'enfant (CE1, CE2, CM1, CM2)

Pour que l'inscription soit validée, il faut déposer le plus tôt possible auprès de la directrice d'école ou du secrétariat :

- La demande d'inscription, complétée et signée
- Un acompte de réservation de **80 €**, non remboursable mais déduit des frais de scolarité
- Un extrait d'acte de naissance (en français) **ou** une photocopie du livret de famille
- Un certificat médical attestant qu'il n'y a pas de contre-indication à la vie en collectivité et que les vaccinations sont à jour

A la rentrée des classes, apporter les pièces suivantes :

- Une attestation d'assurance scolaire mentionnant clairement que l'enfant est couvert en responsabilité civile **et** individuelle accidents
- Pour les nouveaux, le bulletin de notes des classes précédentes, le livret scolaire si possible, et le certificat de radiation

Frais de scolarité

<u>Tarifs en euros</u>	Tarif par mois (sur 10 mois)	Tarif par trimestre (sur 3 trimestres)
<u>Frais de scolarité</u>		
Classe maternelle, temps complet	249.60 €	832 €
Classe maternelle, matinée	192.30 €	641 €
Autres classes	232.50 €	775 €
<u>Services</u>		
Garderie du matin et du soir	4,50 €	15 €
Etude du soir	15,30 €	51 €
<u>Réduction famille</u>		
Deuxième enfant	- 58.20 €	- 194 €
Troisième enfant	- 98.40 €	- 328 €
Quatrième enfant	- 146.10 €	- 487 €

Cafétéria

Prix du repas pour tous : **5.00 €**

Provision pour les repas des demi-pensionnaires :

49.50 € par mois 165 € par trimestre

Garderie à la cafétéria pour les demi-pensionnaires :

Pour 3 fois par semaine : 24 € par mois 80 € par trimestre

Pour 1 fois par semaine : 12 € par mois 40 € par trimestre

Garderie exceptionnelle à la cafétéria : **2,50 €**

Transport scolaire

Prix réel calculé en début d'année :

84 € à 100 € par mois

300 à 335 € par trimestre

Autres frais

Acompte (déduit des frais de scolarité) : **80 €**

Location de livres : 50 € annuel

Réductions

Réduction famille

Les réductions sont cumulatives pour les enfants inscrits à l'Ecole maternelle et primaire et/ou au Lycée privé Maurice-Tièche.

Membres de l'église adventiste

Les membres de l'Eglise adventiste du septième jour peuvent obtenir une réduction exceptionnelle. Demander les formulaires à la comptabilité de l'Ensemble scolaire Maurice-Tièche.

Livres et fournitures scolaires

Les livres sont fournis aux élèves par l'école. En cas de détérioration ou d'usure anormale, ils seront facturés aux parents.

Une liste du matériel scolaire à apporter à la rentrée est donnée à tous les parents.

Assurance scolaire

Une assurance scolaire complète, **Responsabilité Civile et Individuelle Accidents**, qui couvre l'enfant pendant son séjour sur le Campus et sur le chemin entre son domicile et l'école, est obligatoire. Les parents sont priés de produire une attestation confirmant que leur enfant est bien couvert par une telle assurance pour l'année scolaire 2008-2009.

L'école propose d'assurer tout élève qui ne le serait pas grâce à :

- une assurance scolaire et extrascolaire de 12 mois **avec** assistance pour un montant annuel de **13 €, par enfant**.

Tous les parents qui n'auront pas fournis une attestation d'assurance adéquate au 15 octobre, seront automatiquement affiliés à l'assurance proposée par l'école et débités du montant de la cotisation annuelle.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité sont dus par trimestre et payables à l'avance, au début du trimestre, selon les modalités suivantes :

1. Paiement comptant (en espèces ou par chèque) de la totalité du trimestre, avant ou, à défaut, au moment de l'inscription.
2. Par virement mensuel permanent de votre banque. Dans ce cas, vous devez vous présenter avec un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) le jour des inscriptions, afin de signer sur place un ordre de virement mensuel permanent.

Ensemble scolaire Maurice-Tièche

Banque populaire des Alpes				
C/banque	C/guichet	N° compte	C/rib	Domiciliation
16807	00062	30732497197	51	BPA COLLONGES
Centre des chèques postaux (en cours)				
Etablissement	C/guichet	N° compte	C/rip	Domiciliation
20041	01017	0475674VØ28	96	CCP Grenoble

3. Aucune réinscription pour le trimestre suivant ne peut être effectuée si le trimestre précédent n'a pas été soldé.

Au moment de l'inscription, un budget prévisionnel est établi pour vous permettre d'effectuer votre premier versement. En cas de frais supplémentaires, un relevé de compte vous sera adressé, afin de vous permettre de régler ces frais par retour de courrier.

Modalités particulières :

Si, dans le cours du trimestre, l'élève quitte l'établissement ou s'il en est exclu, ses frais de scolarité seront comptés au prorata des semaines complètes, majorés de 20 % y compris les frais de cafétéria et autres frais relatifs à la période où il aura été inscrit.

Dettes

Un élève qui doit de l'argent (écolage, cafétéria ou autre) ne pourra pas être réinscrit le trimestre suivant ni réadmis l'année suivante avant que la totalité de la dette n'ait été soldée. L'école se réserve le droit de ne pas remettre de relevés de notes, certificats de scolarité ou autres attestations jusqu'au solde du compte de l'élève. Des intérêts seront calculés sur les dettes importantes.

Les soldes débiteurs seront éventuellement confiés à une agence de recouvrement. Les frais impliqués seront ajoutés à la somme due.

La présence d'un élève à l'Ecole maternelle et primaire Maurice-Tièche est conditionnée par la régularisation des obligations financières. L'école ne peut être tenue pour responsable de la perturbation des études de ceux qui ne se seraient pas soumis à ces obligations financières.

Règlement intérieur de l'école

Horaires :

Horaires des cours : 8 h 30 - 12 h 30 ; 14 h 00 - 16 h 00

L'école est ouverte à partir de 8 h 20 le matin et 13 h 50 l'après-midi.

Toutefois, pour répondre à certaines nécessités, les enfants inscrits à la garderie par leurs parents peuvent venir dès 8 heures ; ils sont surveillés par un enseignant de service.

De la même façon, une garderie est assurée le soir jusqu'à 16 h 50.

Enfin, une étude fonctionne de 16 h 20 à 17 h 30 et offre aux élèves un lieu calme pour travailler.

Les parents désirant que leur enfant soit accueilli avant l'heure de classe, ou gardé après, doivent en faire la demande écrite au chef d'établissement.

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires sont pris en charge de 12 h 30 à 13 h 50, pendant et après le déjeuner.

Les élèves doivent attendre l'arrivée de l'enseignant chargé de la surveillance pour entrer dans la cour et les locaux scolaires.

L'entrée et la sortie des élèves se font par le passage donnant sur le parking de l'école primaire ou par le portail au fond de la cour.

Les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s), le plus tôt possible après l'heure des sorties, les attendent soit au portail, soit dans le passage près du bureau de la directrice.

Les élèves des classes maternelles sont confiés par leurs parents - ou toute personne nommément désignée par eux, par écrit et présentée - au personnel enseignant chargé de la surveillance ; de la même façon, ils sont repris à la fin de chaque demi-journée par leurs parents.

Il est interdit de traverser la cour ou le parking à bicyclette, à vélomoteur, avec patins ou planche à roulettes. Les chiens sont également interdits.

FREQUENTATION

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

L'inscription en classe maternelle implique l'engagement d'une fréquentation régulière, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant.

Quand un élève manque la classe, les parents sont invités à contacter le plus rapidement possible l'institutrice, la directrice ou la secrétaire de l'école.

Un mot justifiant l'absence sera remis à l'enseignant le jour même du retour de l'élève en classe. En cas de maladie et/ou d'absence prolongée, un certificat médical pourra être exigé.

Pour une absence prévue, une demande d'autorisation doit être faite à l'avance.

Un enfant ne peut quitter l'école durant les heures scolaires sauf si les parents en font la demande écrite et viennent chercher l'élève.

VIE SCOLAIRE

Les relations entre les élèves, leur famille, les enseignants ou toute personne intervenant à l'école ou sur le Campus doivent être naturellement empreintes de respect. De la même façon, chaque élève doit s'interdire tout comportement portant atteinte au respect dû à ses camarades ou à la famille de ceux-ci.

Aucun élève n'a accès aux couloirs, salles de classe, bloc sanitaire, sans autorisation.

Les élèves respectent le matériel et le mobilier scolaires, ainsi que la cour de récréation. Les dégâts causés pourront être à la charge des parents.

Les objets dangereux ou inutiles pour les activités scolaires sont interdits (couteaux, pétards, allumettes... mais aussi journaux, baladeurs, jouets, argent, téléphone portable, sauf permission expresse des enseignants). Ils seront confisqués et rendus en fin d'année.

Les différents déplacements des élèves dans l'enceinte de l'école primaire et du Campus doivent se faire en rangs et sans précipitation.

HYGIENE

Les enfants sont encouragés par leur enseignant à la pratique de l'ordre et de l'hygiène. Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès le début et d'en informer l'enseignant.

Blessures et malaises doivent être signalés immédiatement à l'enseignant le plus proche.

PARENTS ET ECOLE

Pour que parents et enseignants se rencontrent, dans l'intérêt des enfants, des réunions sont organisées au fil de l'année. Des bulletins de notes - ou des bilans pour la classe enfantine - sont régulièrement fournis. D'autre part, les enseignants et la directrice sont à la disposition des parents pour tout renseignement, sur rendez-vous.

L'équipe pédagogique de l'école vous remercie
de votre aide et de votre compréhension.

Notes

Table des matières

Coordonnées de l'école primaire	1
Historique de l'école primaire	1
Présentation de l'école et de son projet éducatif	2
L'apprentissage de la lecture	4
L'école vue par les enfants	6
L'école vue par les parents	6
Horaires	7
Calendrier	8
Services (Garderie, Etudes, Cafétéria, Transport scolaire)	10
Modalités d'admission	11
Frais de scolarité	12
Réductions	13
Livres et fournitures scolaires	13
Assurance scolaire	13
Modalités de paiement	14
Dettes	15
Règlement intérieur de l'école	16
Notes	19